

République française

COMMUNE DE MALARCE SUR LA THINES ARDECHE

Séance du mardi 26 mars 2024

Date de la convocation: 20/03/2024

Membres en exercice : 8
L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE à 18 h 00

Présents : 6
Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Jean BYKENS, Valentin BESNIER, Philippe BRILLANT, Ronna CHALVET, Daniel GINIER

Votants : 8
Représentés : Emmanuel VERILHAC, Emilie MALEYSSON

Secrétaire de séance : Daniel GINIER
Excusés :

Absents :

Objet: Acquisition parcelle - 125 B 572 - DE_2024_29

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'un plan d'arpentage et de division avait été élaboré pour la régularisation du chemin de Lenne. Pour rappel, l'emprise du chemin communal empiétait largement sur la parcelle des propriétaires. Madame le Maire propose donc d'acquérir la parcelle :

- MALARCE-SUR-LA-THINES - 125 B 572 – Lieudit « FRANCE » (ex 518 divisée) d'une contenance de 1A 51CA

La cession se fera au prix d'un euro.

Le conseil municipal, vu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré décide :

- **D'ACQUERIR** la parcelle 125 B572 pour la somme d'un euro
- **D'INSCRIRE** la somme au budget
- **DE PRENDRE** en charge les frais annexes inhérents à l'acquisition
- **DE DONNER** l'autorisation à Mme le Maire de signer tous les documents nécessaires à l'acquisition

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Delphine FEUILLADE BRIERE



RF PRIVAS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/03/2024 007-210701470-20240326-DE_2024_29-DE